



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 29 septembre 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 24 septembre et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 21

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1^{er} Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4^{ème} Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6^{ème} Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. DUFEU Jean-Pierre ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; Mme NEVEU Mélanie ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAULT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine ; Mme PERINET Annabelle.

Membres absents : M. SOUHARD Philippe a donné pouvoir à Mme HUCHET Maryse ; M. PIPARD Vincent a donné pouvoir à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ;

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-059

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL - TABLEAU DES EFFECTIFS - EMPLOIS PERMANENTS

Le Maire expose :

Un poste d'adjoint d'animation à temps non complet d'une durée hebdomadaire annualisée de 15,5 heures est ouvert au tableau des effectifs. Il est occupé par un agent qui participe à l'encadrement des enfants le mercredi et pendant les petites vacances scolaires.

Compte tenu des besoins du service, il a été proposé à l'agent de participer à l'encadrement des enfants sur le temps du midi et en été. Eu égard à l'accord de l'agent, il convient de modifier la durée hebdomadaire annualisée de ce poste et de la fixer à 23 heures.

Vu l'avis du comité social technique

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer à 23 heures hebdomadaires annualisées la durée du poste d'adjoint d'animation d'une durée annualisée de 15,5 heures, à compter du 1^{er} octobre 2026.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.



**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA**